



PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU Serein et Armançon

Cahier des charges de l'étude d'élaboration

Décembre 2020

TABLE DES MATIERES

Cadre de l'étude	3
PHASE 1 : Etat des lieux	3
1. Présentation de la zone d'étude	4
1.1. Contexte, périmètre et objectifs du projet de territoire	4
1.2. Organisation actuelle sur le territoire	4
1.2.1. Gestion quantitative	4
1.2.2. Gestion qualitative	4
1.2.3. Organisation des acteurs	4
1.3. Contexte géologique	4
1.3.1. Contexte général	4
1.3.2. Contexte local	4
1.4. Contexte climatique	4
1.5. Contexte pédologique	4
1.6. Occupation du sol	4
2. Présentation détaillée par sous-bassins versants	5
2.1. Description des ressources en eau	5
2.1.1. Eaux souterraines	5
2.1.2. Eaux superficielles	5
2.2. Description des éléments en lien avec la gestion de l'eau	5
2.2.1. Zones humides	5
2.2.2. Zonages d'intérêt écologique	5
2.2.3. Eléments filtrants du paysage	5
2.3. Contexte hydraulique	5
2.3.1. Ouvrages	5
2.3.2. Plans d'eau et mares	5
2.4. Délimitation des unités de gestion sur la base de critères hydrogéologiques et hydrologique	5
3. Description des usages de la ressource en eau par unité	6
3.1. Eau potable	6
3.2. Industrie	6
3.3. Navigation	6
3.4. Productions agricoles dépendantes des ressources en eau	6
3.4.1. Elevage	6
3.4.2. Production irriguée	6
3.4.3. Utilisation de l'eau en viticulture	7
3.4.4. Filières associées à l'activité agricole	7
3.5. Usages de l'eau non consommateurs	7

4.	Détermination des pressions	7
4.1.	Pressions qualitatives	7
4.2.	Eau stockée	7
4.3.	Pressions quantitatives	7
5.	Etat des lieux des actions d'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau	7
5.1.	Démarches actuelles ou prévues concourant à une meilleure gestion de l'eau	7
5.2.	Actions d'économie d'eau déjà réalisées	7
	PHASE 2 : Diagnostic et enjeux	8
1.	Définition des enjeux environnementaux	8
2.	Définition des enjeux socio-économiques	8
	PHASE 3 : Construction du programme d'actions	9
1.	Identification de programmes d'actions	9
2.	Evaluation économique et financière	9
3.	Indicateurs de suivi et d'évaluation	9
	Déroulement de l'étude	10
3.	Calendrier prévisionnel	10
4.	Comité de pilotage	10
5.	Comité technique	10
6.	Description des modalités de la concertation	11
7.	Organisation technique de l'étude	11
	ANNEXES	12

CADRE DE L'ETUDE

Le Syndicat du Bassin du Serein (SBS) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) s'associent pour porter un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur l'ensemble des bassins versants du Serein et de l'Armançon. Ces deux territoires voisins comprennent des caractéristiques géologiques et hydrologiques similaires et des volontés politiques communes pour mutualiser les moyens et progresser sur la gestion de l'eau. Les sécheresses de ces dernières années mettant à mal le fonctionnement des cours d'eau et certaines activités dépendantes de la ressource en eau, le PTGE Serein-Armançon se veut un outil d'organisation du territoire face à l'aléa climatique en pleine évolution.

La démarche a lieu en parallèle de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) de l'Armançon. Elle s'inscrit dans le cadre des Instructions du Gouvernement du 4 juin 2015 et du 7 mai 2019 relatives au projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Un rapport sera rédigé pour chaque phase, de façon notamment à ce que les membres des comités technique et de pilotage puisse prendre connaissance de l'ensemble des éléments étudiés.

La démarche du PTGE s'articulera avec les démarches locales ayant un impact avec la gestion quantitative qualitative des ressources en eau.

PHASE 1 : ETAT DES LIEUX

Cette phase devra présenter l'état des lieux des ressources et décrire les usages ayant un impact sur la gestion quantitative et qualitative de l'Armançon, du Serein et de leurs affluents et des nappes souterraines.

Le travail consistera d'une part à collecter, analyser, synthétiser puis actualiser les données bibliographiques, les bases de données et les autres rapports d'études les plus récents. Une recherche bibliographique sera effectuée pour compléter ces données mais il n'est pas prévu la réalisation d'une modélisation numérique. En effet, la faible densité de piézomètres sur le secteur d'étude et le pas de temps essentiellement annuel pour les données sur les prélèvements ne permettront pas d'obtenir un modèle à l'échelle des bassins de l'Armançon et du Serein suffisamment réaliste pour être pertinent sur la gestion des étiages.

Si à l'issue de l'état de lieux, il apparaît que les connaissances sont insuffisantes pour la compréhension du fonctionnement des hydrosystèmes, cette absence de données sera clairement mise en évidence et pourra faire l'objet d'une action spécifique, qui sera intégrée au programme d'actions du PTGE.

L'état des lieux devra présenter les caractéristiques de la zone d'étude en privilégiant la présentation sous forme de cartes et de graphiques et sera organisé selon le plan proposé ci-dessous. Il prendra en compte le changement climatique dans tous les aspects et s'appuiera pour cela principalement sur les résultats du projet de recherche HYCCARE (HYdrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau), qui s'est intéressé aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau en Bourgogne et notamment sur les bassins de l'Armançon et du Serein. Les prévisions projettent une lame d'eau moyenne annuelle identique dans les prochaines décennies, mais une diminution des débits des cours d'eau du fait de l'augmentation de l'évapotranspiration avec des étiages davantage marqués.

Au début de cette phase, des rencontres avec les différents acteurs du territoire seront organisées afin de recueillir les données disponibles et d'initier la concertation.

1. Présentation de la zone d'étude

1.1. Contexte, périmètre et objectifs du projet de territoire

1.2. Organisation actuelle sur le territoire

1.2.1. Gestion quantitative

- Cadre de la gestion quantitative (DCE, SDAGE, SAGE, PAPI),
- Gestion des étiages (services de l'Etat, collectivités, acteurs agricoles),
- Gestion de la disponibilité de la ressource en eau potable (ARS, Syndicat des eaux...)

1.2.2. Gestion qualitative

- Démarches Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) et Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en place ou en cours de révision pour la protection des captages,
- Contrats de Territoire Eau & Climat (CTEC).

1.2.3. Organisation des acteurs

Etat, collectivités (communes et EPCI-FP, EPTB Seine Grands Lacs, départements, syndicats de bassin versant), agence de l'eau Seine-Normandie et acteurs agricoles.

1.3. Contexte géologique

1.3.1. Contexte général

Description à l'échelle des bassins versants Serein et Armançon.

1.3.2. Contexte local

Description à l'échelle des sous-bassins versants.

1.4. Contexte climatique

- Pluviométrie (moyenne, max, min...),
- Températures (moyenne, max, min...),
- ETP (moyenne, max, min...),
- Pluie efficace,
- Évolutions climatiques futures et incidences sur la pluviométrie, les températures, l'évapotranspiration, le niveau des nappes et le débit des cours d'eau.

1.5. Contexte pédologique

- Types de sols rencontrés,
- Atouts et contraintes vis-à-vis des ressources en eau.

1.6. Occupation du sol

- Présentation générale des différents types d'occupation du sol (carte et description, répartition spatiale, évolution, %),
- RPG (carte et description, répartition spatiale, évolution, %).

2. Présentation détaillée par sous-bassins versants

Les caractéristiques de l'hydrosystème concerné seront présentées, ainsi que son état au regard de la DCE.

2.1. Description des ressources en eau

2.1.1. Eaux souterraines

- Présentation des masses d'eau souterraines et de leurs caractéristiques,
- Présentation du réseau de suivi (piézomètres et stations de mesures de sources) et des cartes piézométriques existantes,
- Présentation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines au regard de la DCE et son évolution,
- Identification des zones de recharge des nappes et des échanges entre aquifères,
- Evaluation de la recharge et variation temporelle de la hauteur d'eau,
- Evaluation de la vulnérabilité aux pollutions.

2.1.2. Eaux superficielles

- Présentation des masses d'eau superficielles,
- Présentation du réseau hydrographique et du réseau de suivi (débits, données ONDE),
- Présentation et évolution de l'état quantitatif et qualitatif au regard de la DCE : objectifs de la DCE par masse d'eau, paramètres déclassants et état piscicole,
- Description des relations nappes/cours d'eau et des transferts entre bassins-versants en contexte karstique,
- Fonctionnement hydrologique au regard des principaux indicateurs d'étiage utilisés et fréquence du passage en situation de crise,
- Historique des travaux d'aménagement réalisés sur le réseau hydrographique,
- Fonctionnement du canal de Bourgogne.

2.2. Description des éléments en lien avec la gestion de l'eau

2.2.1. Zones humides

Inventaire et caractérisation générale des zones humides.

2.2.2. Zonages d'intérêt écologique

Inventaire des périmètres et zonages d'intérêt écologique.

2.2.3. Eléments filtrants du paysage

Description des éléments filtrants du paysage (haies, bandes enherbées, ripisylves, etc.).

2.3. Contexte hydraulique

2.3.1. Ouvrages

Inventaire des principaux ouvrages en rivière et présentation de leur mode de gestion.

2.3.2. Plans d'eau et mares

Inventaire des plans d'eau et mares et description de leur fonctionnement.

2.4. Délimitation des unités de gestion sur la base de critères hydrogéologiques et hydrologique

3. Description des usages de la ressource en eau par unité

Il s'agira de décrire les principaux usages de l'eau en place sur le bassin avec :

- les modalités de prélèvement,
- les ressources exploitées,
- la localisation des points de prélèvement,
- les volumes en jeu,
- la répartition temporelle des prélèvements,
- la part restituée au milieu naturel et la portion de milieu court-circuitée,
- les tendances observées et les évolutions futures supposées.

En plus des éléments ci-dessus, les points précisés dans les sous-parties ci-dessous seront abordés.

3.1. Eau potable

- Organisation actuelle de la maîtrise d'ouvrage et situation prévisible en 2026,
- Interconnexions et échanges avec les bassins versants voisins,
- Tensions récentes et stratégies adoptées pour y remédier,
- Lien entre problèmes qualitatifs et quantitatifs.

3.2. Industrie

- Répartition des prélèvements en fonction du type d'activité,
- Estimation de la variation de la consommation au cours de l'année,
- Estimation de la part de recyclage possible dans la consommation.

3.3. Navigation

- Gestion de l'alimentation,
- Organisation actuelle et prévisionnelle pour faire face aux tensions.

3.4. Productions agricoles dépendantes des ressources en eau

3.4.1. Elevage

- Typologie des exploitations (système et pratiques, statuts, organisations professionnelles, nombre d'UGB, etc.),
- Besoins actuels en eau (modalités de prélèvement, ressources exploitées, volumes en jeu) et évaluation de l'évolution supposée de ces besoins,
- Organisation actuelle en période d'étiage,
- Enjeux économiques, environnementaux et paysager de l'élevage.

Une enquête la plus exhaustive possible auprès des éleveurs sera effectuée en partenariat avec les chambres d'agriculture pour recenser les points d'eau utilisés pour l'abreuvement du bétail en fonction des périodes de l'année.

3.4.2. Production irriguée

- Typologie des exploitations irrigantes
 - orientation technico-économique (avec évolutions à venir ou souhaitées),
 - statuts juridiques,
 - organisations professionnelles,
 - parcellaire irrigable,
 - assolements.
- Evolution des pratiques au niveau des surfaces irriguées, des assolements, et des volumes consommés,

- Besoins actuels en eau : modalités de prélèvement, ressource exploitée, volume en jeu et évolution par rapport aux restrictions,
- Enjeu économique de l'irrigation,
- Eau stockée : inventaire des retenues existantes, bilan de leur usage sur la ressource et les milieux.

3.4.3. Utilisation de l'eau en viticulture

Aspersion d'eau pour la protection contre le gel et consommation en période de vendanges.

3.4.4. Filières associées à l'activité agricole

- Description des filières associées à l'activité agricole du territoire,
- Description de l'adaptation des coopératives et des entreprises de négoce face à la contrainte sur la ressource en eau.

3.5. Usages de l'eau non consommateurs

Pêche, baignade et autres loisirs utilisant la ressource sans la prélever.

4. Détermination des pressions

4.1. Pressions qualitatives

Rappel des éléments détaillés dans l'état des lieux de la révision du SAGE.

4.2. Eau stockée

Inventaire des retenues existantes, bilan de leur usage et de leur impact sur la ressource et les milieux.

4.3. Pressions quantitatives

Synthèse des prélèvements par unité de gestion

5. Etat des lieux des actions d'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau

5.1. Démarches actuelles ou prévues concourant à une meilleure gestion de l'eau

- Contenu,
- Déroulement,
- Acteurs,
- Résultats,
- Etat d'avancement / bilan.

5.2. Actions d'économie d'eau déjà réalisées

PHASE 2 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le diagnostic doit être pensé et conçu comme un outil d'aide à la décision pour le Comité de pilotage. Cette phase du projet de territoire vise à révéler les enjeux présents sur la zone d'étude et localiser les zones d'actions prioritaires vis-à-vis de la pression quantitative sur la ressource en eau. Des cartes récapitulatives des usages et des ressources sur chaque unité de gestion seront ainsi produites.

Cette phase fera l'objet d'une large concertation avec les acteurs du territoire et le grand public, décrite dans le paragraphe "Déroulement de l'étude".

1. Définition des enjeux environnementaux

- Détermination des causes des dysfonctionnements (quantitatifs/qualitatifs) observés et délimitation de zones d'actions prioritaires,
- Conséquences sur les milieux des étiages,
- Définition d'objectifs environnementaux en coordination avec la révision du S.A.G.E.,
- Détermination des indicateurs de gestion associés aux objectifs environnementaux,
- Estimation des volumes prélevables en période d'étiage.

Les données disponibles sur les 7 masses d'eau souterraines du secteur de l'étude (sans les alluvions – voir carte en annexe) ne permettront pas d'utiliser une modélisation robuste pour définir les volumes maximum prélevables pour chacune de ces masses d'eau. Celles-ci peuvent être composées de nombreux aquifères comme c'est le cas dans l'Auxois (nappes perchées des buttes calcaires) et sont très hétérogènes de par leur caractère karstique ou fissuré. Par ailleurs, les piézomètres, qui mesurent les niveaux d'eaux souterraines, sont inégalement répartis sur le territoire et l'acquisition de données dans un pas de temps court ne permettra pas de caler de façon satisfaisante un modèle pour la totalité des nappes du secteur. Enfin, la précision temporelle de la plupart des données de prélèvement ne permettra pas de simuler des chroniques de hauteurs d'eau ou de débits non influencés.

Devant les nombreuses incertitudes liées à une approche théorique pour définir les volumes prélevables, il est proposé d'adopter une démarche pragmatique basée sur les débits d'étiages, comme celle adoptée par un groupe de travail piloté par la DREAL Haute-Normandie, citée par un rapport du BRGM¹.

Cette approche est adaptée dans un contexte de déséquilibre quantitatif localisé en tête de bassin versant, comme c'est principalement le cas dans le contexte de l'Armançon et du Serein. Les QMNA5 seraient remplacés par les débits minimums biologiques, qui restent à définir. Un extrait du rapport précisant cette méthode est présenté en annexe.

¹Estimation des volumes prélevables dans les aquifères à nappe libre : retour d'expériences sur les méthodes utilisées, identification des problèmes rencontrés, recommandations – Rapport final BRGM/RP-64615-FR Mars 2016

2. Définition des enjeux socio-économiques

- Définition des objectifs pour chacun des usages

Prise en compte de la pérennité des exploitations agricoles, du canal de Bourgogne, de l'économie des territoires, etc...

- Définition des zones à enjeux vis-à-vis de la compétition AEP avec d'autres usages,
- Répartition des volumes prélevables par usage et par unité de gestion, sur la base des besoins actuels et futurs, en prenant en compte les efforts d'économie réalisables. Cette répartition sera une part importante de la concertation qui sera menée dans le cadre du PTGE.

Evaluation de façon détaillée et localisée des économies d'eau à réaliser et notamment des diminutions des prélèvements en période d'étiage.

PHASE 3 : CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

1. Identification de programmes d'actions

Proposition d'actions répondant aux enjeux définis dans la phase précédente et prenant en compte le S.D.A.G.E. Seine-Normandie 2022-2027 en cours d'élaboration, la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ainsi que le S.A.G.E. de l'Armançon en cours de révision.

Les actions devront :

- Privilégier les solutions dites « sans regret » (amélioration de la qualité de l'eau, maîtrise des consommations, économies d'eau),
- Viser l'amélioration de la résilience du territoire,
- Comporter un volet de recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages de l'eau (économie, maîtrise de la consommation, diagnostics, amélioration de l'efficacité de l'eau, modernisation des réseaux, etc.),
- Considérer la transition agro-écologique (transformation des systèmes de culture, espèces et variétés) et les solutions fondées sur la nature : restauration de milieux aquatiques et humides, etc,
- Être co-construites avec l'ensemble des parties prenantes.

2. Evaluation économique et financière

Comparaison des actions définies dans le programme d'action en fonction de leurs coûts et de leurs bénéfices en prenant en compte l'évolution et les incertitudes liées au changement climatique. L'objectif pour chaque action sera d'étudier leur réalisme, rentabilité et la pertinence de ces dernières.

L'analyse utilisera comme scénarios de référence les scénarios tendanciels de la révision du SAGE de l'Armançon, auxquels seront ajoutés des précisions sur le Serein.

Cette étude utilisera la méthodologie définie par l'IRSTEA, dont un extrait du guide est présenté en annexe. Le document complet est disponible sur : <https://www.inrae.fr/actualites/analyse-economique-financiere-projets-territoire-gestion-leau-ptge-composante-agricole>

3. Indicateurs de suivi et d'évaluation

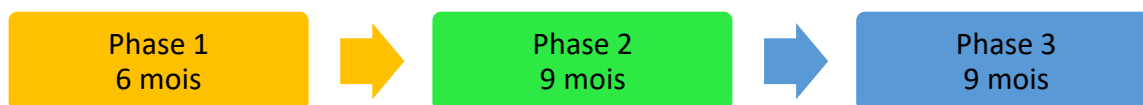
Détermination d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du programme d'actions retenu par le comité de pilotage et mise en place d'un tableau de bord.

Le renforcement du réseau de mesures (piézomètres) pourra être envisagé pour suivre au plus près les actions qui seront mises en place.

L'objectif final sera d'atteindre la doctrine du bassin, à savoir une réduction des volumes de prélèvement de 10 % sur 5 ans et de 25 % sur 15 ans.

DEROULEMENT DE L'ETUDE

3. Calendrier prévisionnel



En fonction du calendrier électoral et des contraintes administratives pour le lancement de ce PTGE, un démarrage de la phase 1 pourra être envisagé à l'automne 2020. Une importante préparation en amont de la concertation de la phase 2 sera nécessaire afin que cette dernière puisse débuter dès le printemps 2021 et permettre une finalisation du PTGE en fin d'année 2022.

4. Comité de pilotage

Composition : membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de l'Armançon (nouvel arrêté de composition en septembre 2020) et acteurs du Serein non représentés à la C.L.E. : représentants de maîtres d'ouvrage eau potable et syndicat de défense de l'appellation Chablis.

Le comité de pilotage valide chaque phase du projet.

Afin de garantir le respect d'une démarche scientifique et valider la méthodologie de l'étude, le comité de pilotage fera appel à des scientifiques spécialisés dans les thématiques concernées par le projet. Ceux-ci seront intégrés au comité de pilotage ou réunis au sein d'une commission scientifique.

5. Comité technique

Composition :

- Conseils Régionaux Bourgogne Franche-Comté (BFC) et Grand Est
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Directions Départementales des Territoires 89, 21 et 10
- Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement BFC et Grand Est
- Chambres d'agriculture 89, 21 et 10
- Syndicat des Eaux du Tonnerrois
- Syndicat du Bassin du Serein
- Voies Navigables de France
- Conseils Départementaux 89, 21 et 10
- Office Français de la Biodiversité
- Agences Régionales de Santé 89, 21 et 10
- Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt BFC et Grand Est
- Syndicat des Eaux et de Services de l'Auxois-Morvan
- SDDEA
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Le comité technique se réunira une à deux fois par phase selon les besoins et pourra convier d'autres acteurs pertinents pour la démarche.

6. Description des modalités de la concertation

Plusieurs temps forts et outils viendront structurer la concertation tout au long de l'élaboration du PTGE :

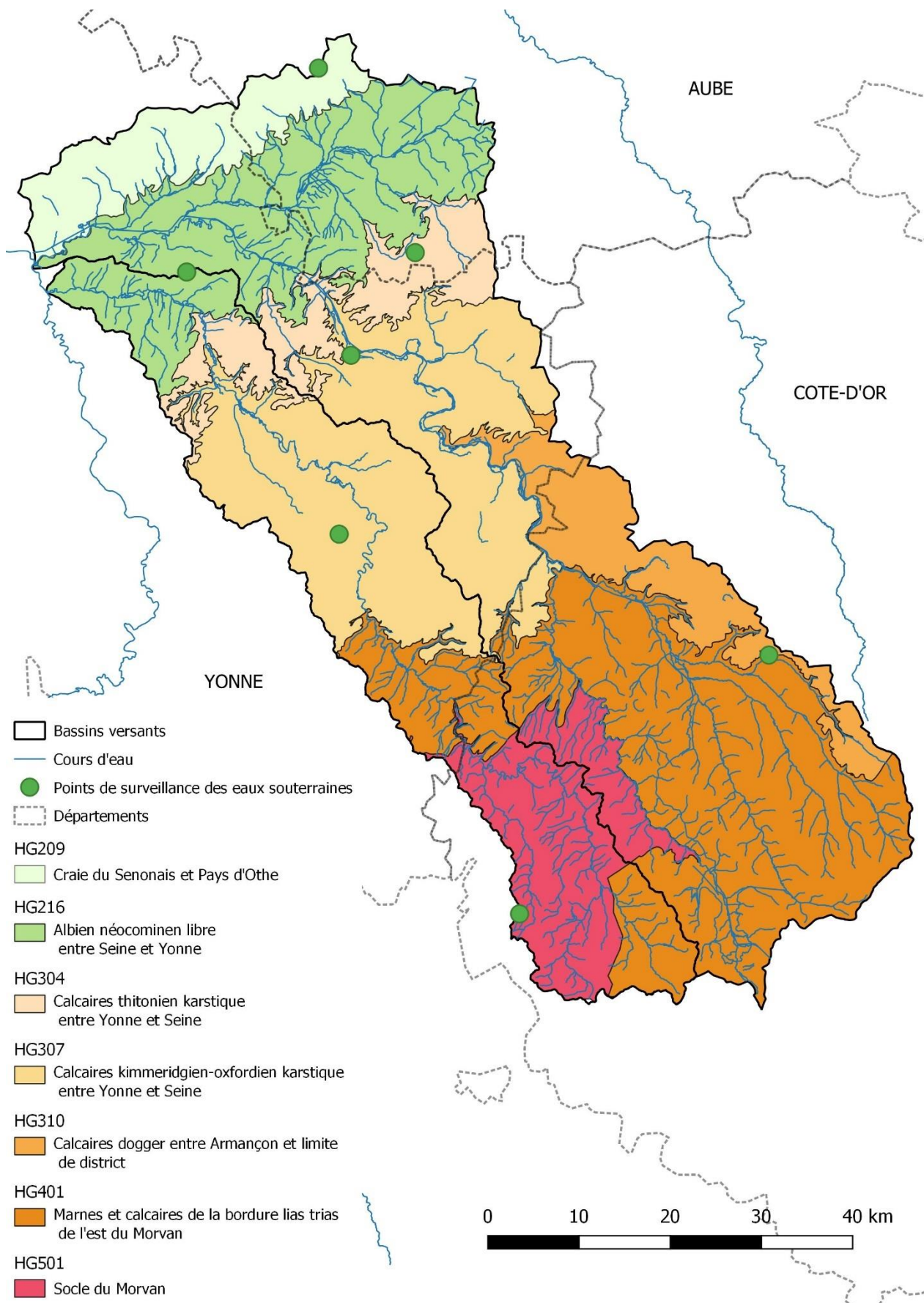
- La participation de l'ensemble des acteurs du territoire à travers les comités techniques, les comités de pilotages, les groupes de travail thématiques et de secteur ou des rencontres individuelles.
- Mise en place dès le démarrage de la procédure d'un site internet dédié permettant une complète transparence et une communication directe avec le grand public.
- Création d'une conférence citoyenne centrée autour d'un panel de citoyens tirés au sort afin d'être le plus représentatifs possibles du territoire (parité, pyramide des âges, répartition par départements...) et qui sera sollicité dans la cadre des phases 2 et 3 pour la définition des enjeux et l'élaboration du programme d'actions.
- L'organisation de réunions thématiques publiques pour les phases 2 et 3.

7. Organisation technique de l'étude

Une partie de l'étude d'élaboration du PTGE sera réalisé en régie par le SMBVA tandis qu'il sera fait appel à un prestataire pour l'évaluation économique et financière et la concertation citoyenne.

ANNEXES

Réseau de surveillance des eaux souterraines sur les bassins du Serein et de l'Armançon



Extrait de :

Estimation des volumes prélevables dans les aquifères à nappe libre : retour d'expériences sur les méthodes utilisées, identification des problèmes rencontrés, recommandations Rapport final BRGM/RP-64615-FR Mars 2016

Méthodes de calcul développées en Haute-Normandie : DREAL, 2010

Les cours d'eau haut-normands sont en grande partie alimentés par la nappe de la craie, en particulier en période d'été. Dans le but de maîtriser les prélèvements (cours d'eau, nappes d'accompagnement et nappe de la craie) et donc de préserver le bon état des eaux superficielles et des milieux aquatiques, un groupe de travail, piloté par la DREAL Haute-Normandie, a proposé des méthodes de calcul simples. Ces outils sont mis en œuvre lors de l'instruction de nouveaux prélèvements.

Trois indicateurs sont proposés pour estimer l'impact cumulé des prélèvements, dont les principes sont les suivants :

- Indicateur de Bon Etat Quantitatif des Eaux Souterraines : maintenir les prélèvements globaux en nappe inférieurs à 10 % (seuil fixé *a priori* de façon arbitraire) de la pluie efficace moyenne annuelle sur l'aire d'alimentation du captage (prise en compte des possibles autres captages sur l'aire d'alimentation) ;
- Indicateur d'Impact Direct sur les Eaux Superficielles : ne pas autoriser individuellement des prélèvements supérieurs à 5% du QMNA5 pour les pompages en rivière et en nappe alluviale. Cela aboutit au calcul d'un débit maximum instantané ;
- Indicateur de Bon Etat Quantitatif des Eaux Superficielles : ne pas autoriser des prélèvements dans un sous bassin versant supérieur à 10 % du QMNA5 influencé du cours d'eau à l'exutoire correspondant (Cf. Illustration 17).

Cet outil d'aide à la décision n'a pas directement été utilisé dans le cadre d'études EVP, mais les indicateurs proposés pourraient tout à fait être valorisés en contexte crayeux. La DREAL précise enfin qu'ils doivent en particulier permettre de limiter les déséquilibres quantitatifs localisés en tête de bassin versant et d'éviter des déficits structurels.

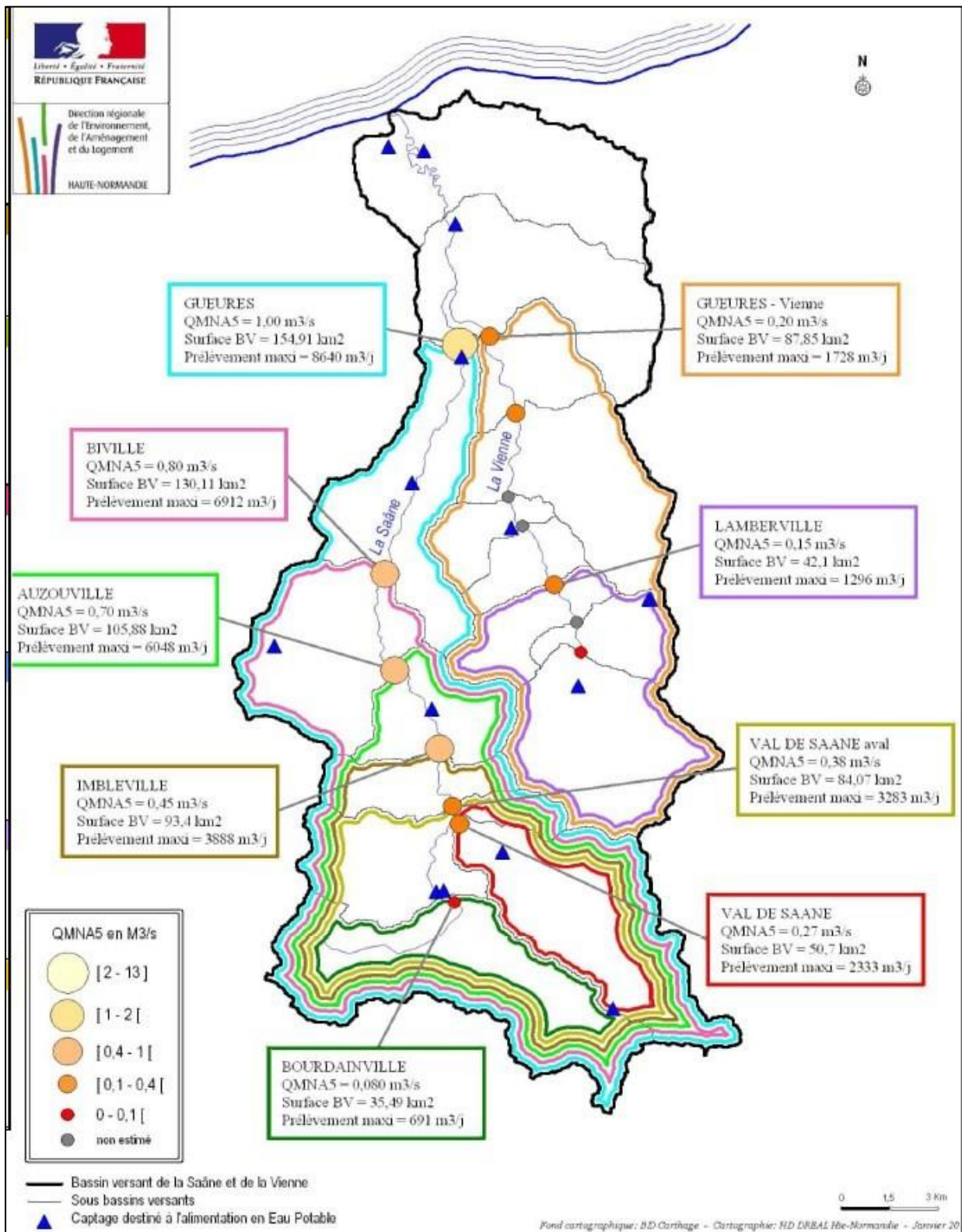


Illustration 17 : Calcul de l'indicateur du bon état quantitatif des eaux superficielles pour les bassins versants de la Saône et de la Vienne (volumes prélevables inférieurs à 10 % du QMNA5) (DREAL Haute- Normandie)

Extrait de :

Analyse Economique et financière des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) à composante agricole, IRSTEA, CIRAD UMR G-EAU, Agence de l'Eau Adour Garonne, 2019

L'analyse économique et financière d'un projet constitue un élément d'aide à la décision parmi d'autres et ne prétend pas se substituer à la décision elle-même. Elle a pour objectif de mettre en évidence le supplément ou la perte économique et financière engendrés par la mise en œuvre d'un projet. Ces analyses sont d'autant plus recommandées, parfois obligatoires, que les projets mobilisent des fonds publics, qu'ils sont de nature à avoir des impacts sur une grande diversité d'acteurs, et qu'ils ont des effets sur un territoire vaste ou sur l'environnement.

Pour comprendre les principes d'une analyse économique, il est nécessaire de comprendre le concept d'intérêt général.

L'utilisation conjointe de l'analyse économique et de l'analyse financière permet de qualifier différents programmes d'actions selon qu'ils sont réalisables sans interventions, à aider, à dissuader ou non réalisables. Cette qualification permet d'aider le choix du programme d'actions à retenir pour le PTGE.

La qualification d'un programme d'actions (ou projet) passe par **deux étapes** :

1. Définir si le programme d'actions est souhaitable ou non du point de vue de l'intérêt général (rôle de l'analyse économique)
2. Si le programme d'actions est souhaitable, définir s'il est rentable ou non du point de vue de chaque agent impacté (rôle de l'analyse financière)

On parle d'analyse économique lorsque l'on se place du point de vue de l'intérêt général et d'analyse financière lorsque l'on se place du point de vue d'un agent privé en particulier. Le croisement de ces deux analyses conduit à quatre cas représentés sur la figure ci-dessous.

		Points de vue privés	
		=	
		Analyse financière	

		Rentable	Non rentable
Point de vue de l'intérêt général = Analyse économique	Souhaitable	Réalisable (Cas 1)	À aider (Cas 2)
	Non souhaitable	À dissuader (Cas 3)	Non réalisable (Cas 4)